

Eviter la «précarité énergétique»

Crise ► Annoncée la semaine passée, la hausse de 22% des tarifs d'électricité prévue pour 2023 a fait réagir l'Asloca. L'Association de défense des locataires genevois·es exige notamment qu'aucune coupure de courant n'affecte les locataires incapables de payer leurs factures. «C'est un minimum en matière de dignité», a exprimé Christian Dandrès, conseiller national socialiste et avocat pour l'association.

L'organisation appelle également à la création d'un fonds à partir des bénéfices des Services industriels genevois (SIG) permettant d'atténuer la hausse du prix du courant. D'après Christian Dandrès, les bénéfices de la régie publique s'élevaient à 7,4 millions de francs en 2021. Elle est aussi indirectement actionnaire d'Alpiq – producteur d'électricité numéro un en Suisse – qui a réalisé une performance de 114 millions (*avant intérêts, impôts et amortissements, ndlr*) au premier semestre 2022,

soit une hausse de 37% par rapport à l'année dernière. Isabelle Dupont-Zamperini, porte-parole des SIG, répond que «si nous avions réparti ces dividendes perçus en 2021, la hausse des tarifs serait quand même à un peu plus de 21,8%», soit une augmentation semblable à celle annoncée pour 2023.

L'Asloca appelle à la création d'un fonds à partir des bénéfices des SIG

L'Asloca demande aussi que le Conseil d'Etat mette en place une aide ponctuelle aux locataires, pour leur permettre de «faire face à la crise sans se retrouver véritablement appauvris», a indiqué Carole-Anne Kast, vice-présidente de l'Asloca. Ce coup de pouce financier serait versé aux bénéficiaires des sub-

sides d'assurance-maladie, soit environ 120 000 personnes sur le canton.

Henri Della Casa, porte-parole du Département de la cohésion sociale, dit que «le DCS travaille sur des propositions de mesures concrètes destinées spécifiquement à la classe moyenne», qui seront présentées au Conseil d'Etat le mois prochain.

A plus long terme, l'Asloca mise également sur son initiative législative cantonale, déposée au mois de juin et acceptée la semaine dernière par la Chancellerie. Le texte demande notamment que la rénovation écologique des bâtiments soit financée en ponctionnant les bénéfices versés par la Banque nationale suisse au canton. Pour Alberto Velasco, président de l'association, «assainir les immeubles permettra à la fois de réduire les factures à long terme et de lutter contre le réchauffement climatique». Les travaux parlementaires sur cette initiative débiteront à l'automne. **LOUIS VILADENT**